



# Déclaration préalable au CTA

## du 17 décembre 2015

En ce premier CTA après la tragédie du 13 novembre, la **CGT Educ'action** tient à exprimer son soutien et sa solidarité à l'ensemble des familles touchées. Ces attentats perpétrés sur des lieux de culture et de vie, frappent et concernent chacune et chacun d'entre nous, toutes les populations de toutes religions, origines ou nationalités et particulièrement la jeunesse.

Aujourd'hui la **CGT** prend note que le président a annoncé dans un discours, ne plus considérer le pacte de stabilité comme un horizon indépassable. Elle exige donc un pacte de progrès, de démocratie sociale, d'éducation, de sécurité et de paix pour toutes et tous. Elle refuse que les salarié-e-s et la population française soient placés dans un état d'urgence permanent. Elle refuse que l'expression revendicative et le mouvement social soient muselés.

En effet, nous nous inquiétons des dérives liées à l'état d'urgence : perquisitions abusives, assignations à résidence aux motifs douteux, gardes à vue non justifiées. Le sommet a été atteint le dimanche 29 novembre à l'occasion d'une manifestation dans le cadre de la COP 21 à Paris avec les arrestations les plus nombreuses en temps de paix que nous ayons vécu en France : 341 arrestations ayant donné lieu à 317 garde à vue, dont seulement 10 pour violence, les 307 autres ayant été arrêtés pour participation à une manifestation interdite après avoir été encerclés pendant 4 heures et embarqués. Nous serons particulièrement attentifs au respect des libertés syndicales, alors que l'état d'urgence est mis en place dans des conditions que nous contestons vivement, puisqu'au final, ce sont principalement les manifestations à caractère revendicatif qui se sont trouvées interdites alors que les centres commerciaux, les stades et les marchés de Noël avaient rouverts.

Si la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons touche la conscience de chacun des citoyen-ne-s, c'est bien le combat pour la justice sociale qui fera reculer les guerres, le terrorisme, le fondamentalisme, la xénophobie, le racisme et l'obscurantisme.

Plus que jamais la **CGT** appelle les salarié-e-s à refuser les reculs sociaux et à se mobiliser pour les salaires, l'emploi, la diminution du temps de travail et l'amélioration des conditions de travail, la protection sociale, les libertés syndicales. Après le temps du recueillement, les rendez-vous revendicatifs et mobilisations programmées doivent avoir lieu. Pas plus qu'il n'y a de trêve dans les attaques contre le monde du travail, il n'y aura de trêve dans l'action syndicale pour le progrès social.

Nous avons eu à la fin de la semaine dernière l'annonce des créations de postes pour la rentrée 2016, déclinée dans notre académie en 870 créations pour 9 000 élèves supplémentaires attendus, si les prévisions s'avèrent exactes. Le calcul ministériel risque de renforcer les écarts d'H/E entre académies. Il va maintenant falloir voir comment se répartissent ces créations entre les différents départements et établissements de l'académie de Versailles. Il apparaît d'ores et déjà que le financement en postes de la réforme du collège ne sera pas à la hauteur, la réforme devant se mettre en place en septembre 2016 mais les créations de postes se faisant sur 2 ans. Il faudra donc prendre les moyens ailleurs, dans notre académie

**CGT** Educ'action-Versailles La Rotonde 32-34 avenue des Champs Pierreux 92000 NANTERRE

☎ : 01.46.09.98.70 - e-mail : [cgteducversailles@gmail.com](mailto:cgteducversailles@gmail.com) ☎ portable : 06.70.95.03.30

🌐 Site web **CGT** Educ'action-Versailles : <http://www.cgteduc-versailles.fr/>



# Déclaration préalable au CTA

## du 17 décembre 2015

cela fait plusieurs années que les moyens de remplacement servent de variable d'ajustement, cette stratégie arrive à son terme et nous pouvons présager de discussions difficiles dans les CTSD de janvier.

Concernant la mise en place du RIFSEEP dans notre académie, nous rappelons que celle-ci a suscité une opposition quasi-unanime des organisations syndicales au conseil supérieur de la fonction publique de l'État. La CGT dans une déclaration liminaire avait dénoncé alors « *le passage en force qui n'est pas de nature à établir un dialogue social serein* ». Nous étions favorables à l'abandon de la PFR dont nous avons pu mesurer les aspects négatifs, en raison notamment de son caractère individualisé. Le système proposé reprend les principaux éléments de la PFR que nous avons dénoncés. Pour la CGT, il faut une remise à plat du régime indemnitaire et l'ouverture plus globale de discussions et de négociations sur les parcours professionnels et les rémunérations. Avec 5 années consécutives de gel du point d'indice, les fonctionnaires ont perdu 14 % de leur pouvoir d'achat depuis 2000 une revalorisation des salaires pour l'ensemble des personnels est donc une urgence, cette urgence est criante s'agissant des personnels de catégorie B et C. La CGT Educ'action revendique dans un premier temps, une augmentation uniforme des salaires de 90 points d'indice (soit plus de 400 euros) et aucune rémunération inférieure à 2200 euros (soit 1800 euros net) pour l'ensemble des personnels et l'arrêt immédiat du gel de la valeur du point d'indice de la fonction publique et demande l'ouverture de négociations salariales.

Quant à la carte des CIO, nous ne pouvons que rappeler notre opposition à la disparition de très nombreux lieux d'accueil des jeunes dans notre académie et notre attachement à un service public d'orientation. Mais là, comme pour de nombreuses autres réformes, nous assistons au démantèlement ou à l'affaiblissement du service public d'éducation et ne sommes pas vraiment consultés mais plutôt informés régulièrement lors de groupes de travail et de comités techniques.

Un point sur les contrats d'Apprentis professeurs a été ajouté hier à ce CTA, nous savons que le rectorat de Versailles prévoit de signer 110 contrats d'apprentissage. Nous dénonçons ce dispositif qui remplace les emplois d'Avenir Professeurs, qui n'ont pas connu un grand succès, et ne répond absolument pas au problème de la formation initiale des personnels de l'éducation et à l'allongement de leur temps d'étude pour accéder aux emplois titulaires. Ce dispositif constitue pour la CGT une dérive inacceptable de l'apprentissage comme voie de formation initiale professionnelle. Cela repose encore la question du recrutement nécessaire et attractif des étudiants vers l'enseignement dès la licence.

Marie BUISSON et Samuel SERRE,  
élu-e-s CGT Educ'action au CTA de Versailles

CGT Educ'action-Versailles La Rotonde 32-34 avenue des Champs Pierreux 92000 NANTERRE

☎ : 01.46.09.98.70 - e-mail : [cgteducversailles@gmail.com](mailto:cgteducversailles@gmail.com) ☎ portable : 06.70.95.03.30

🌐 Site web CGT Educ'action-Versailles : <http://www.cgteduc-versailles.fr/>